



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE



RN 57 – Voie des Mercureaux

**Travaux de renforcement et d'étanchement
de la galerie technique du Tunnel du Bois de Peu**
Sens Besançon → Pontarlier



Du 28 février au 8 juillet 2022

Direction interdépartementale des routes de l'Est
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 33 (0) 3 83 50 96 00 – fax : 33 (0) 3 83 32 39 22
BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux
54021 Nancy cedex

SOMMAIRE

I - Nature des travaux

II - Principes d'exploitation

III - Planning prévisionnel des travaux

IV - Annexe - Présentation de la DIR Est



I – Nature des travaux

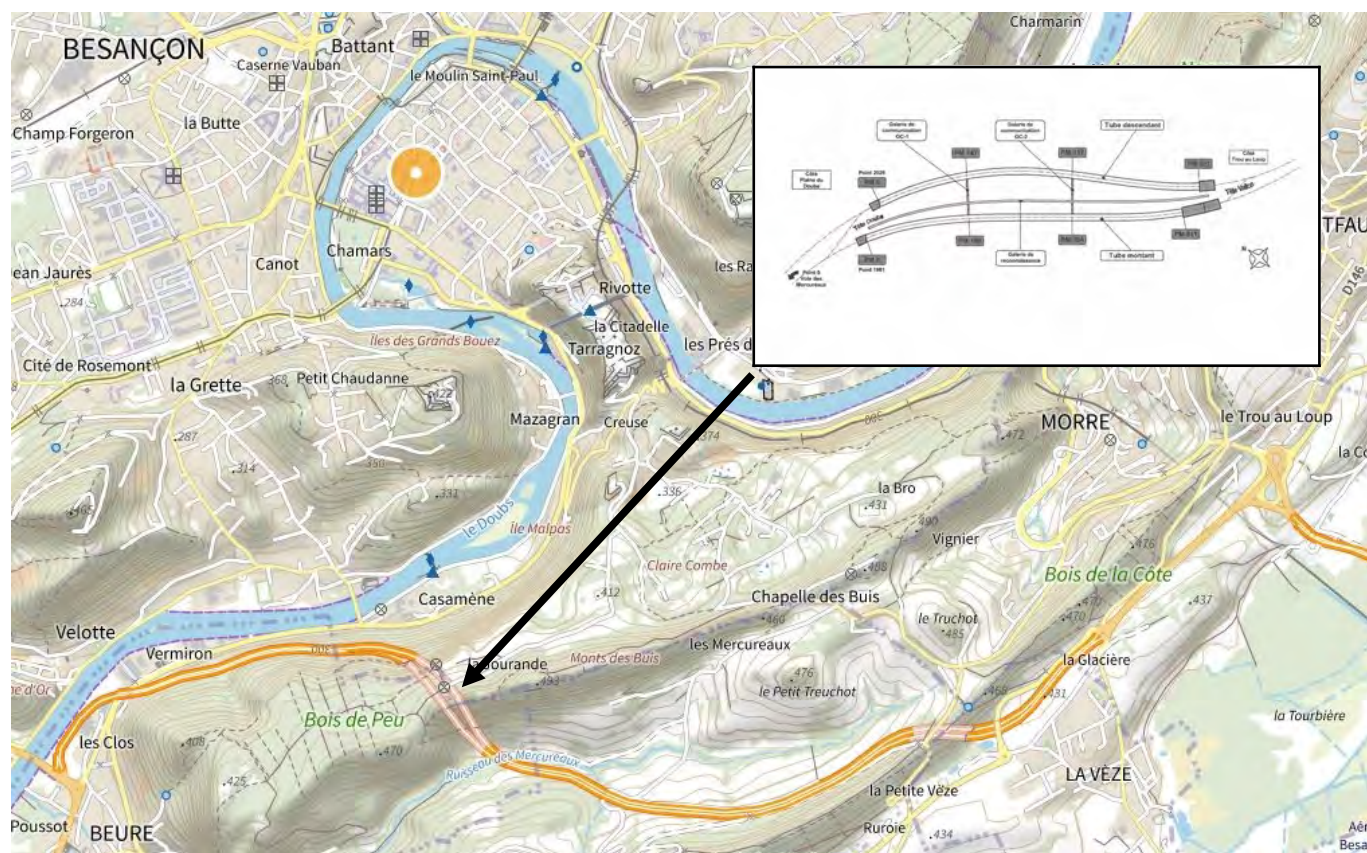
À la suite d'un diagnostic de génie civil, la direction interdépartementale des routes de l'Est va procéder à des travaux de renforcement et d'étanchement de la galerie technique du Tunnel du Bois de Peu, situé sur le contournement sud-ouest de Besançon, dit voie des Mercureaux (RN 57).

Sur cette section, la galerie technique, de 3 mètres de diamètre, avait été creusée en 1995 et 1996 afin de permettre l'observation et l'analyse du comportement des terrains. Dans le cadre de la mise en service de la voie des Mercureaux en 2011, elle a permis d'accueillir différents équipements de communication et de fonctionnement du tunnel.

Afin de garantir la pérennité de l'ouvrage et ainsi préserver le bon fonctionnement et la sécurité du tunnel du Bois de Peu, il est prévu de réaliser des travaux spécifiques à l'intérieur de la galerie. Les travaux consistent à reconstituer la voûte ou les pieds droits par projection de béton, afin d'éviter des détachements de blocs rocheux. Le coût des travaux est estimé à 1,3 M€ TTC financés par l'État.

Ces travaux, qui ne seront pas véritablement visibles depuis la voie circulée, auront néanmoins un impact sur les conditions de circulation ; l'accès au chantier se fera directement depuis la voie rapide moyennant l'installation d'un dispositif de signalisation et d'exploitation réduite à la circulation.

Les travaux sont planifiés sur la période printanière, compte tenu de la programmation d'autres chantiers dans la période estivale. Une nouvelle communication sera faite au printemps pour présenter ces travaux dans le secteur sud-ouest de Besançon.



II – Principes d'exploitation

L'accès à la galerie se fera par la toiture terrasse du local technique situé entre les deux têtes des deux tubes du tunnel. Il impose la mise en place d'un mode d'exploitation particulier sur la RN57.

En effet, la plate-forme située devant ce local a une surface limitée au regard des installations de chantier à prévoir. Il n'est en outre possible d'y accéder directement que depuis la voie rapide de la chaussée de la RN57, dans le sens Besançon → Pontarlier.

Ainsi, pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants du chantier, la réalisation des travaux nécessitera la neutralisation d'une section de la voie rapide montante, ainsi que la fermeture totale de la voie montante durant deux nuits (au cours desquelles sera mis en place l'ensemble du balisage et des installations de chantier).

L'organisation et le phasage des travaux ont suivi plusieurs principes :

- assurer la sécurité des usagers de la route et des personnels œuvrant sur le chantier,
- réduire la durée des travaux,
- maintenir à minima une voie de circulation, dans le sens de circulation Besançon → Pontarlier, 24h/24 (à l'exception de deux nuits),
- limiter dans la durée les fermetures de la voie montante Besançon → Pontarlier à deux nuits de 20h30 à 5h00.

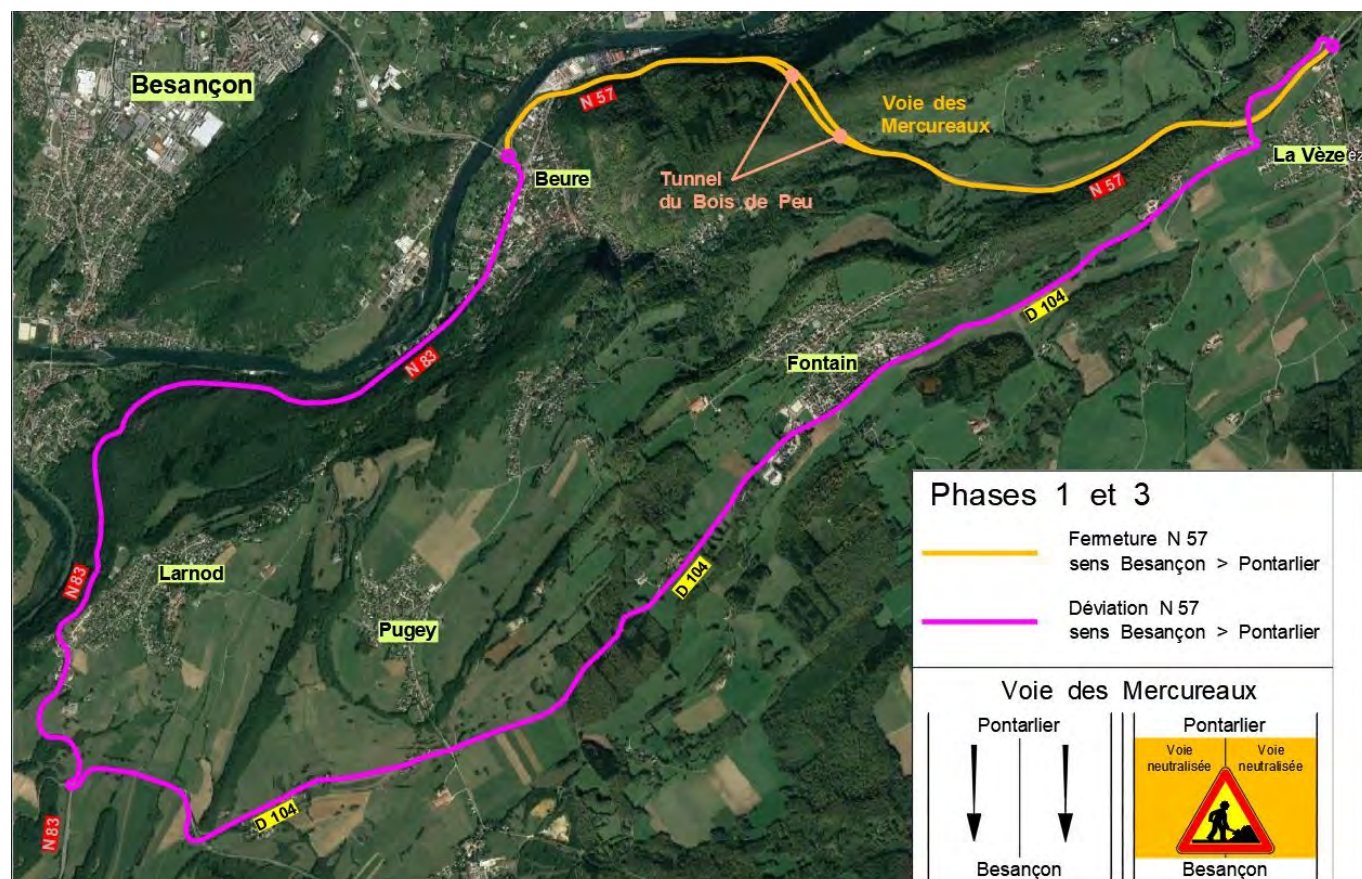
Trois phases sont ainsi prévues pour permettre la bonne réalisation des travaux au niveau de la section courante.

Bien entendu, d'éventuels aléas inhérents à ce type de chantier sont de nature à faire évoluer ce phasage prévisionnel, ainsi que les durées estimées de chacune des différentes étapes du chantier.

Phase 1 : travaux du 28 février au 1^{er} mars 2022

Mise en place de la signalisation temporaire de chantier, entre le giratoire de Beure et le giratoire de La Vèze

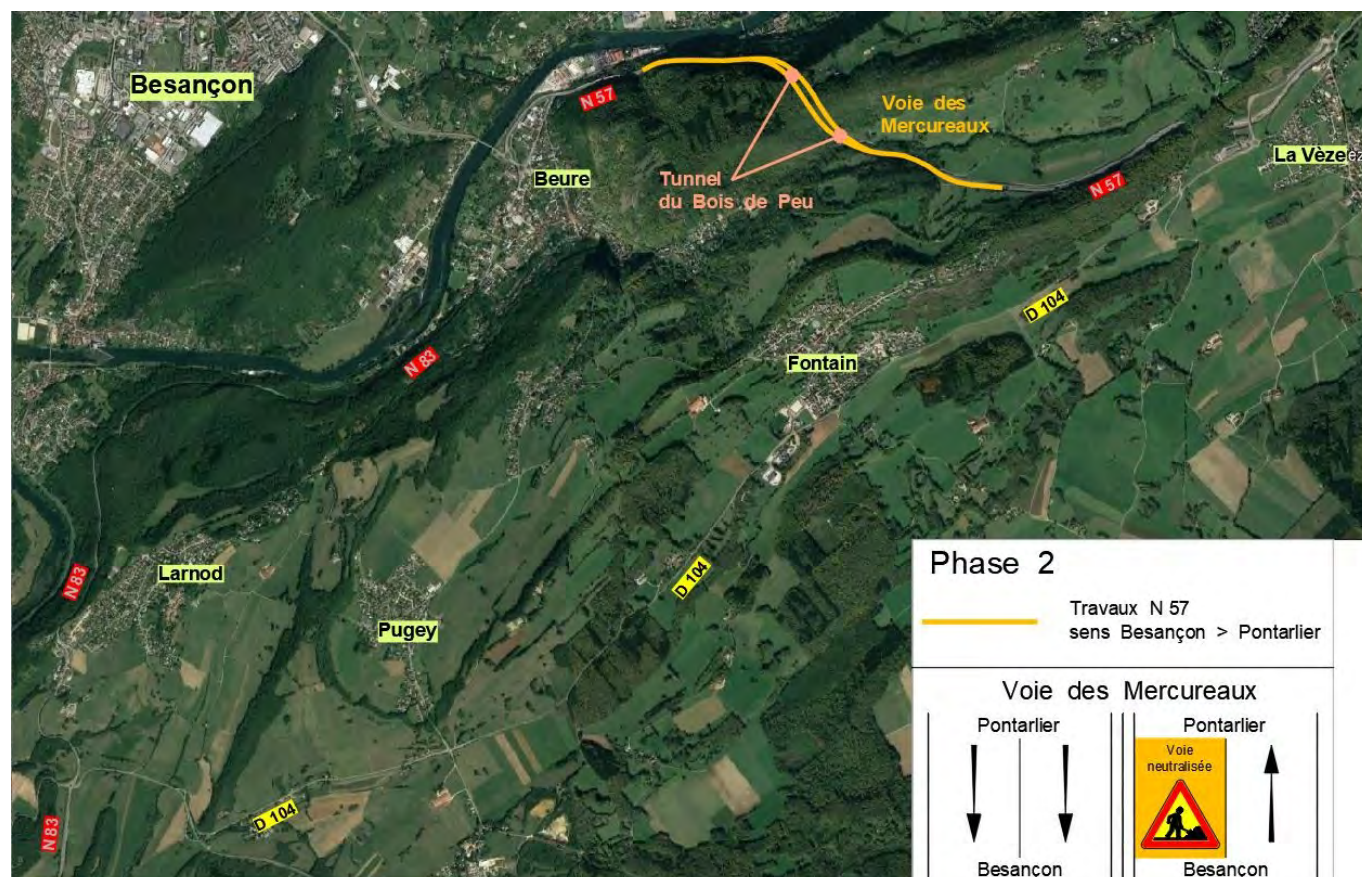
- Mise en place de la signalisation temporaire de la neutralisation de voie rapide, hors circulation, sur la voie des Mercureaux (sens Besançon → Pontarlier),
- Déviation de la circulation par RN83 (côte de Larnod) et RD104,
- Durée estimée de la phase : 1 nuit.



Phase 2 : travaux du 1^{er} mars au 7 juillet 2022

Travaux dans la galerie du Tunnel du Bois de Peu

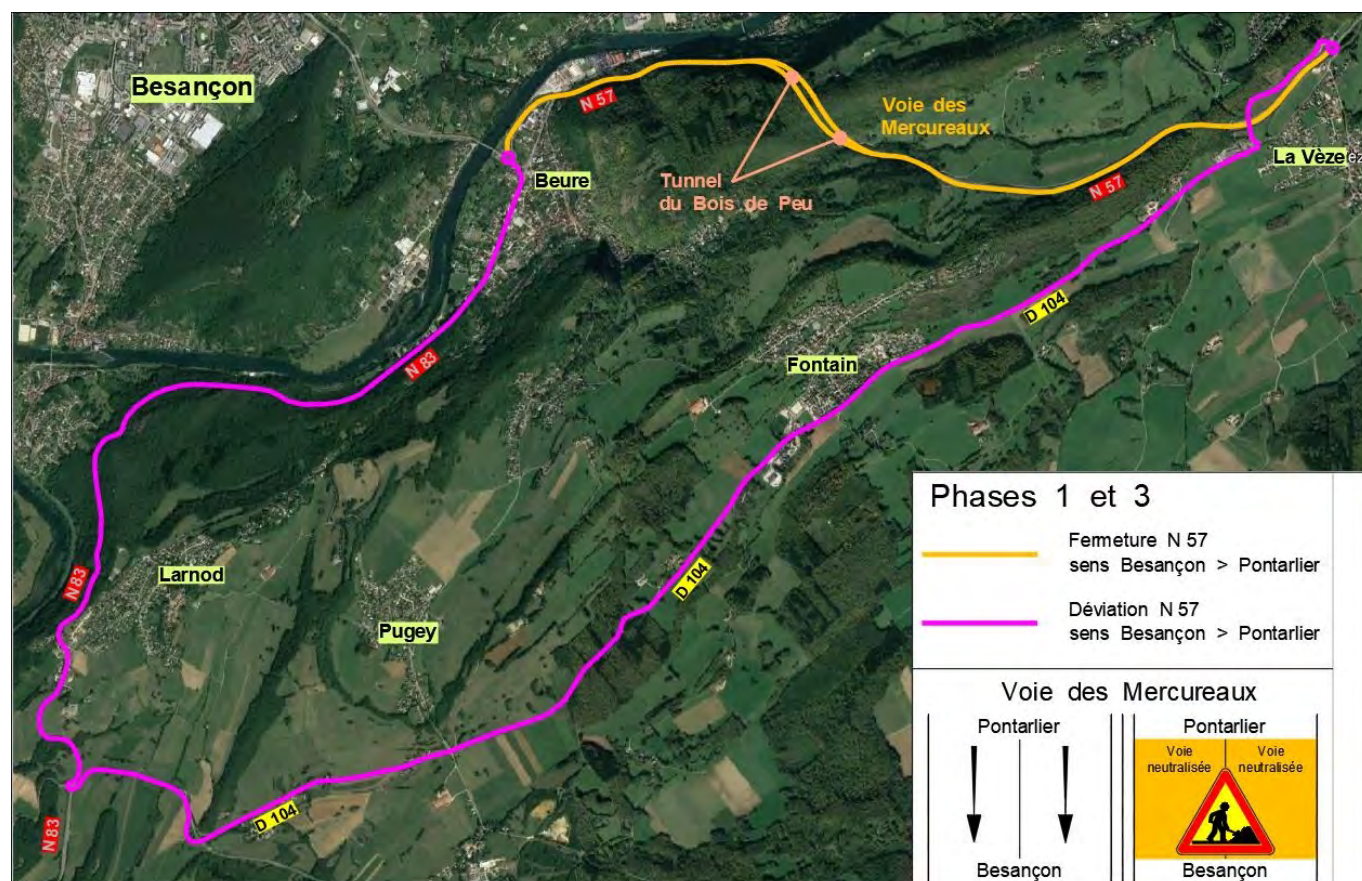
- Mise en place des installations de chantier,
- Travaux dans la galerie du Tunnel du Bois de Peu,
- Neutralisation de la voie rapide, du PR 15+1100 au PR 18+000,
- Durée estimée de la phase : 19 semaines.



Phase 3 : travaux du 7 juillet au 8 juillet 2022

Retrait de la signalisation temporaire, entre le giratoire de Beure et le giratoire de La Vèze

- Dépose de la signalisation temporaire de neutralisation de voie rapide, hors circulation, sur la Voie des Mercureaux (sens Besançon → Pontarlier),
- Déviation de la circulation par RN83 (côte de Larnod) et RD104,
- Durée estimée de la phase : 1 nuit.



III – Planning prévisionnel des travaux

Nuit du 28/02 à 20h30 au 01/03/22 à 5h : pose de la signalisation temporaire

Du 01/03/22 au 25/03/22 : mise en place des installations de chantier

Du 28/03/22 au 07/07/22 : réalisation des travaux

Du 07/07/22 à 20h30 au 08/07/22 à 5h00 : dépose de la signalisation temporaire

**DES PERTURBATIONS SONT À PRÉVOIR
EN AMONT DU BISEAU DE NEUTRALISATION DE LA VOIE RAPIDE**

**La vitesse sera réduite à 70 km/h de part et d'autre du tunnel
et jusqu'à 50 km/h dans le tunnel.**

Pour ceux qui ne pourront pas éviter ce secteur et pour réaliser au mieux leurs déplacements, la DIR Est diffusera :

Une information générale :

- par les médias
- le site internet de la DIR Est www.dir-est.fr
- les panneaux d'information de part et d'autre des chantiers

Une information en temps réel :

- sur les panneaux à messages variables (PMV)
- par le site de Bison Futé www.bison-fute.gouv.fr

**La DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension,
pour la gêne occasionnée et leur recommande la plus grande prudence,
afin d'assurer leur propre sécurité et celle des agents travaillant sur le chantier.**

Contact presse : Bureau Management et Communication
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr
06 19 18 05 57 – 06 42 52 55 60

Siège de la Direction interdépartementale des routes de l'Est
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 03 83 50 96 00
BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux
54021 Nancy cedex

IV – Annexe – Présentation de la DIR Est

La DIR Est - Direction Interdépartementale des Routes Est créée par arrêté interministériel du 26 mai 2006 est un service déconcentré du Ministère de la Transition Écologique.

La DIR Est relève de l'autorité du préfet du Bas-Rhin, préfet de la région Grand Est, préfet coordinateur des itinéraires routiers. Elle est opérationnelle depuis le 23 octobre 2006.

Son réseau routier s'étend sur 2 régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, en partie), sur 10 départements et compte 1 340 km de routes nationales et autoroutes non concédées (hors bretelles).

Son organisation s'articule autour :

- des services du siège situés à Nancy,
- de 2 divisions d'exploitation : Besançon et Metz,
- de 2 services d'ingénierie routière (SIR) : SIR Lorrain, SIR Vesoul,
- d'un service spécialisé en ouvrages d'art.

Le réseau de la DIR Est

